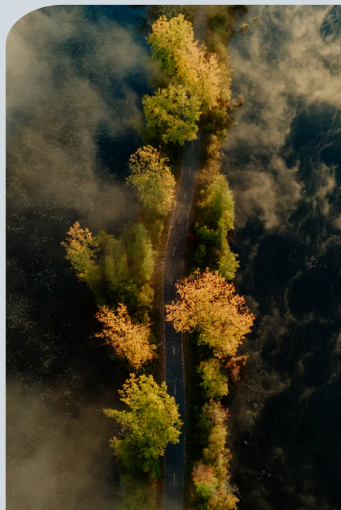


NOUVELLES OGAT



GOVERNEMENT DU QUÉBEC

Orientations gouvernementales en aménagement du territoire



MRC

Schéma d'aménagement et de développement



MUNICIPALITÉ

Plan d'urbanisme et règlements d'urbanisme



CITOYENNES, CITOYENS ET PERSONNES MORALES

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) sont des lignes directrices établies par le gouvernement du Québec pour encadrer et guider les décisions des municipalités et des MRC en matière d'aménagement et de développement du territoire.

À QUOI SERVENT-ELLES?

Les OGAT visent à adapter la planification territoriale aux enjeux actuels en matière d'aménagement du territoire. Elles renforcent la collaboration avec les municipalités en tenant compte des particularités locales et en intégrant des indicateurs pour évaluer l'efficacité des actions mises en place. Enfin, elles assurent une meilleure coordination entre l'aménagement et le développement afin de garantir la vitalité et l'attractivité des territoires.

*Les OGAT sont entrées en vigueur le 1er décembre 2024
À partir de cette date, les MRC ont 3 ans pour réviser leur SAD*



La MRC de La Haute-Yamaska s'inscrit dans le groupe D des OGAT, soit les MRC dont le pôle urbain compte plus de 20 000 habitants.

9

Orientations pour un aménagement durable du territoire sous différentes thématiques, dont :



Adaptation aux changements climatiques

1



Habitations, milieux de vie et mobilité durable

4



Ressources naturelles

7



Écosystème, biodiversité et ressources en eau

2



Environnement bâti et composantes culturelles

5



Aménagement durable du territoire public et des forêts

8



Territoire et activités agricoles

3



Économie durable et attractivité du territoire

6



Énergie éolienne

9

ORIENTATION 1

Assurer la résilience des communautés par le renforcement de l'adaptation aux changements climatiques et l'accroissement de la sécurité des milieux de vie.

MOTS CLÉS : Changements climatiques - Résilience - Contraintes naturelles - Sécurité - Santé

MISE EN CONTEXTE

L'aménagement du territoire joue un rôle clé dans la lutte contre les **changements climatiques**, en favorisant la conservation des milieux naturels, la gestion de l'urbanisation et la réduction des émissions de GES. Il améliore également la **santé** et la **qualité de vie** des citoyens, tout en renforçant la **résilience** des communautés face aux risques.

DÉMARCHE DE MONITORAGE

Indicateurs régionaux

La MRC doit :

- Intégrer à son SAD au moins un indicateur régional lié au contenu de cette orientation
- Définir un ou des cibles pour cet indicateur



OBJECTIFS CIBLÉS À l'échelle du Québec



- En 2026,* **66 %** de la population québécoise bénéficie d'un plan climat municipal pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.
- En 2030,* **l'ensemble** de la population québécoise est couverte par un plan climat municipal visant l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.

LES ATTENTES GOUVERNEMENTALES

- Déterminer les risques liés aux changements climatiques
- Augmenter la résilience des communautés face aux impacts des changements climatiques
- Déterminer les zones de contraintes naturelles et les sources de contraintes anthropiques.
- Atténuer les nuisances et réduire les risques d'origine anthropique
- Orienter les usages résidentiels et urbains à l'extérieur des zones de contraintes naturelles et contrôler l'utilisation du sol dans celle-ci

Pour répondre à l'objectif gouvernemental, la MRC de La Haute-Yamaska est actuellement en rédaction de son **plan climat**.

ORIENTATION 2

Assurer la conservation des écosystèmes et miser sur une gestion durable et intégrée des ressources en eau



MOTS CLÉS

Écosystème
Conservation
Biodiversité

Connectivité écologique
Ressources en eau
Territoires d'intérêt écologique

MISE EN CONTEXTE

La **conservation** des **écosystèmes**, de la **biodiversité** et des **ressources en eau** est essentielle pour l'avenir du Québec, notamment face aux changements climatiques. Ces milieux naturels offrent des services **écologiques** vitaux et des espaces pour des activités récréatives, tout en soutenant la santé de la population. Un aménagement du territoire respectueux de l'environnement est crucial pour préserver un avenir durable.

ATTENTES GOUVERNEMENTALES

- Déterminer les territoires d'intérêt écologique
- Établir les moyens de conservation adaptés favorisant la conservation des territoires d'intérêt écologique
- Favoriser le maintien de la connectivité écologique ou son rétablissement pour assurer la pérennité des espèces
- Identifier les sites de prélèvement d'eau potable ainsi que leurs aires de protection
- Prendre en compte le contenu des plans directeurs de l'eau et des plans de gestion intégrée régionaux qui a une incidence sur la planification territoriale
- Prendre des moyens pour préserver les ressources en eau
- Encadrer les lots situés en corridor riverain, ainsi que les lotissements résidentiels sans service ou partiellement desservis
- Limiter la fragmentation du couvert forestier de manière à contribuer à la connectivité écologique et à maintenir les services écologiques

Exemple. Pour les municipalités dont le couvert forestier est :

De 50% et plus

prévoir des moyens visant à maintenir au moins 50 % de couvert forestier

De 30% à 50%

prévoir des moyens visant à maintenir au moins 30 % de couvert forestier

Inférieur à 30%

prévoir des moyens visant à :
Maintenir le couvert forestier
Limiter la déforestation
Favoriser le reboisement

DÉMARCHE DE MONITORAGE INDICATEUR NATIONAL

- Le pourcentage du territoire québécois qui est visé par une mesure de conservation.

CIBLE NATIONALE

- En 2030, 30 % du territoire québécois est visé par une mesure de conservation.

INDICATEUR STRATÉGIQUE

La MRC doit :

- Intégrer dans son SAD l'indicateur stratégique suivant : la superficie des milieux naturels faisant l'objet de moyens de conservation.
- Définir un ou des cibles pour cet indicateur.

INDICATEURS RÉGIONAUX

La MRC doit :

- Intégrer à son SAD au moins un indicateur régional lié au contenu de cette orientation.
- Définir un ou des cibles pour cet indicateur.

Savais-tu qu'en Haute-Yamaska...

- **49,7%** du territoire est en couvert forestier.
- Les milieux humides et hydriques couvrent **8,2%** de la superficie de la MRC.
- **3%** du territoire est en aires protégées.

ORIENTATION 3

Planifier l'aménagement et le développement du territoire agricole de manière à assurer sa protection, la mise en valeur de son plein potentiel et à créer un cadre propice à la pratique des activités agricoles



MOTS CLÉS : Activités agricoles - agroalimentaire - Mise en valeur - Agriculture - Milieu rural

MISE EN CONTEXTE

Le **territoire agricole** représente un patrimoine stratégique essentiel à l'**autonomie alimentaire** et au dynamisme des collectivités. Sa gestion nécessite un équilibre entre la **protection** des terres agricoles, le soutien aux **activités agricoles durables** et la **cohabitation** harmonieuse avec d'autres usages. Il est crucial de valoriser pleinement son potentiel en intégrant des pratiques agricoles diversifiées et innovantes tout en préservant les milieux naturels.

ATTENTES GOUVERNEMENTALES

Assurer l'intégrité de la zone agricole

Accorder la priorité aux activités agricoles en zone agricole afin d'en éviter la déstructuration

Concilier les objectifs de protection des milieux naturels et de mise en valeur du territoire à des fins agricoles en zone agricole

Soutenir le développement et la mise en valeur des activités agricoles et agroalimentaires innovantes, durables et diversifiées.

Prévoir, entre les usages agricoles et les usages sensibles, des distances séparatrices suffisantes pour assurer la cohabitation

Concilier le développement des activités agricoles et la cohabitation harmonieuse des usages lors du recours à d'autres types de mesures d'aménagement



Du territoire de la Haute-Yamaska en

MILIEU AGRICOLE

DÉMARCHE DE MONITORAGE

INDICATEUR NATIONAL

- » L'évolution de la superficie totale de la zone agricole en fonction du potentiel des sols.

CIBLE NATIONALE

- » Diminuer la perte de superficie totale des sols de meilleure qualité de la zone agricole.

INDICATEUR STRATÉGIQUE

La MRC doit :

- » Intégrer dans son SAD l'indicateur stratégique suivant : l'évolution de la superficie de la zone agricole.
- » Définir un ou des cibles pour cet indicateur.

INDICATEURS RÉGIONAUX

La MRC doit :

- » Intégrer à son SAD au moins un indicateur régional lié au contenu de cette orientation.
- » Définir un ou des cibles pour cet indicateur.

ORIENTATION 4

Consolider les milieux de vie existants et planifier les transports de façon intégrée afin de favoriser la mobilité durable, de répondre aux besoins en habitation et d'assurer la protection des milieux naturels et agricoles



MISE EN CONTEXTE

Il est essentiel de protéger les milieux naturels, agricoles et patrimoniaux, qui jouent un rôle clé dans l'identité et la **qualité de vie des communautés**, tout en soutenant la résilience des territoires. La **croissance urbaine** doit être encadrée pour limiter l'étalement urbain et **préserver** les paysages, en concentrant l'aménagement dans les zones déjà développées. Il est important d'assurer une **offre de logements diversifiée, abordable et de qualité**, en tenant compte des besoins spécifiques de chaque territoire. Une planification intégrée des transports et de l'aménagement permet de favoriser la **mobilité durable**, réduire les émissions de GES et préserver les milieux naturels.

Étant donné que cette orientation traite plusieurs thématiques, elle sera analysée sous deux volets.

Le premier prendra en considération les milieux de vie sous les thématiques de l'habitation et de l'urbanisation.

Le deuxième portera sur la planification des transports, plus précisément la mobilité durable.



DÉMARCHE DE MONITORAGE

La MRC doit intégrer dans son SAD :

INDICATEURS NATIONAUX

- › La proportion du nombre de logements par rapport au nombre de ménages.
- › Le pourcentage de la population québécoise qui a accès à au moins quatre services de mobilité durable.

CIBLES NATIONALES

- › Augmenter la proportion du nombre de logements par rapport au nombre de ménages.
- › En 2030, 70 % de la population québécoise a accès à au moins quatre services de mobilité durable.

INDICATEURS RÉGIONAUX

- › Au moins un indicateur régional liée à cette orientation.

INDICATEURS STRATÉGIQUES

- › La variation du nombre et de parts de logements, par type de construction résidentielle.
- › La part de nouveaux logements localisés à l'intérieur des PU.
- › La densité résidentielle nette à l'intérieur des PU.
- › La part des nouvelles activités structurantes régionales localisées à l'intérieur des secteurs centraux du pôle principal d'équipements et de services.
- › La part des nouvelles activités structurantes régionales accessibles en transport collectif.

Pour tous les indicateurs stratégiques et régionaux, la MRC doit définir une ou des cibles.

ORIENTATION 4

VOLET 1

MOTS CLÉS : Habitation - Densification - Croissance urbaine - Infrastructures - Accessibilité aux logements

MISE EN CONTEXTE

L'accès à des **logements de qualité et abordables** est essentiel pour le bien-être des citoyens. La planification doit répondre aux besoins diversifiés des ménages, en tenant compte du vieillissement et des défis locaux. Il est nécessaire de favoriser la construction de logements diversifiés et innovants, tout en soutenant des **initiatives durables** et solidaires. Par ailleurs, la croissance urbaine doit être concentrée dans les milieux urbanisés, avec une priorisation du **redéveloppement** et de la **densification** des espaces existants, afin de préserver les milieux naturels et agricoles. Enfin, une gestion rigoureuse des **infrastructures** et des **équipements collectifs**, additionnée à une limitation de l'expansion urbaine, permet d'optimiser les investissements publics et de réduire la consommation d'espace.

Savais-tu qu'en Haute-Yamaska...

- **47,8%** des logements privés sont de types maisons individuelles isolées.
- **14,1%** des ménages consacrent plus de 30% de leur revenu aux frais de logement.
- **15%** du territoire de la Haute-Yamaska se trouve en milieu urbain.

Données provenant de Statistique Canada, 2021

OBJECTIFS

Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages.

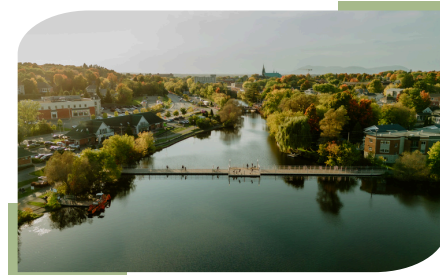
Attentes gouvernementales

- Offrir une réponse adaptée aux différentes problématiques en matière d'habitation.

Optimiser l'utilisation du sol et les investissements publics en orientant la croissance vers les milieux urbanisés

Attentes gouvernementales

- Planifier et structurer l'urbanisation en fonction des caractéristiques des différents milieux.
- Consolider le tissu urbain existant en priorisant le redéveloppement et la requalification des espaces disponibles en augmentant la densité.
- Optimiser les infrastructures et les équipements collectifs, notamment en matière de services à la collectivité, mobilité durable, desserte en eau et gestion des eaux usées.
- Diminuer la consommation d'espace en encadrant l'expansion des activités résidentielles et urbaines de même que leur implantation diffuse du territoire.



OBJECTIF À l'échelle du Québec

- Augmenter la proportion du nombre de logements par rapport au nombre de ménages.

ORIENTATION 4

VOLET 2

Consolider les milieux de vie existants et **planifier les transports de façon intégrée afin de favoriser la mobilité durable**, de répondre aux besoins en habitation et d'assurer la protection des milieux naturels et agricoles

MOTS CLÉS : Mobilité durable - Accessibilité - Sécurité - Transport - Proximité

MISE EN CONTEXTE



La planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports est essentielle pour favoriser une **mobilité durable** et **réduire la dépendance à l'automobile**. Cette approche organise la croissance urbaine de manière à rendre les déplacements plus **accessibles** et moins dépendants de la voiture, en priorisant le **transport collectif** et **actif**, notamment près des pôles d'échanges de transport. Elle améliore la **sécurité** des usagers en traitant les zones à risque, notamment autour des écoles et établissements de santé.

Savais-tu qu'en Haute-Yamaska...

- **92%** de la population utilisent la voiture pour se rendre au travail.
- **6,45%** de la population utilisent des moyens de transport durables pour se rendre au travail.
- En moyenne, les travailleurs consacrent environ **19 minutes** dans leurs trajets domicile-travail.

Données provenant de Statistique Canada, 2021

OBJECTIF — Assurer la planification intégrée de l'aménagement et des transports

Attentes gouvernementales

- Planifier l'aménagement du territoire afin de contribuer à réduire la dépendance à l'automobile et à favoriser la mobilité durable.
- Assurer la sécurité des usagers et la fonctionnalité des équipements et des infrastructures de transport.



OBJECTIF À L'ÉCHELLE DU QUÉBEC — Le pourcentage de la population québécoise qui a accès à au moins quatre services de mobilité durable.

Cible nationale

- En 2030, 70 % de la population québécoise a accès à au moins quatre services de mobilité durable.



© Commerce Tourisme Granby région

ORIENTATION 5

Mettre à profit les caractéristiques distinctives pour aménager des milieux de vie de qualité



MISE EN CONTEXTE



Des **milieux de vie** inclusifs et diversifiés améliorent la qualité de vie et renforcent le dynamisme des communautés. L'intégration de la **qualité architecturale** et des **composantes culturelles**, incluant le **patrimoine** et les **paysages**, est essentielle pour un aménagement durable et harmonieux et contribue à la préservation de l'**histoire**. La mise en valeur des **particularités territoriales** permet aux milieux ruraux de se démarquer et d'affirmer leur **identité**. En intégrant ces principes, il est possible de créer des espaces conviviaux, résilients et adaptés aux besoins des habitants.

ATTENTES GOUVERNEMENTALES

- Guider l'évolution de l'environnement bâti afin qu'il :
 - Permette l'accès, pour tous et de façon sécuritaire, à une diversité de services, à des espaces publics et à la nature.
 - S'appuie sur une mobilité durable et réduise les distances parcourues.
- Encadrer la qualité architecturale des milieux de vie
- Accroître le verdissement, améliorer la gestion des eaux pluviales dans les milieux bâtis et lutter contre les îlots de chaleur urbains
- Préserver et valoriser les composantes culturelles du territoire

Savais-tu qu'en Haute-Yamaska...

- **8 bâtiments** sont cités comme **immeubles patrimoniaux**.
Données provenant du Ministère de la Culture et des Communications, Gouvernement du Québec
- Parmi les paysages à préserver, le **paysage forestier** est le plus apprécié, suivi de celui de montagne forestière.
Données provenant de l'Atlas des paysages de la Haute-Yamaska



MOTS CLÉS

- > Composantes culturelles
- > Qualité architecturale
- > Patrimoine & Identité
- > Milieux de vie & paysage

DÉMARCHE DE MONITORAGE

La MRC doit intégrer dans son SAD :

INDICATEURS NATIONAUX

- L'évolution du nombre d'immeubles patrimoniaux inventoriés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

CIBLE NATIONALE

- Diminuer le nombre de démolitions d'immeubles patrimoniaux inventoriés.

INDICATEURS STRATÉGIQUES

- La part des principes directeurs de la qualité architecturale faisant l'objet de moyens visant à encadrer les nouveaux projets municipaux d'infrastructures, de bâtiments et d'aménagements

INDICATEURS RÉGIONAUX

- Au moins un indicateur régional liée à cette orientation.

Pour tous les indicateurs stratégiques et régionaux, la MRC doit définir une ou des cibles.

ORIENTATION 6

Favoriser l'attractivité des territoires et le dynamisme des communautés



MOTS CLÉS : Développement économique - Attractivité du territoire - Innovation - Activité industrielle
Activité commerciale - Infrastructure - Développement récréotouristique

MISE EN CONTEXTE

Le **développement économique** et l'attractivité des territoires reposent sur une planification optimisée des **activités industrielles, commerciales et récréotouristiques**. La complémentarité entre les différents secteurs économiques et l'accès aux **infrastructures**, notamment énergétiques, sont essentiels pour soutenir l'innovation et assurer un développement durable. La mise en valeur du potentiel récréotouristique et des attraits naturels favorise la vitalité des collectivités tout en renforçant leur **identité** et leur **attractivité**. L'aménagement durable des **forêts privées** contribue à préserver leur vocation économique et écologique, tout en réduisant les risques environnementaux.

ATTENTES GOUVERNEMENTALES

- Assurer la compétitivité des espaces industriels et optimiser les investissements qui y sont consentis
- Consolider les espaces industriels existants en priorisant le redéveloppement et la requalification
- Planifier les activités commerciales et de services ainsi que les lieux d'emploi afin qu'ils contribuent à la vitalité économique des communautés et à la création de milieux de vie complets
- Consolider les espaces commerciaux existants en priorisant le redéveloppement et la requalification
- Contribuer à l'intégration et à la pérennité des installations majeures d'Hydro-Québec
- Soutenir le développement récréotouristique et favoriser l'accès public aux attraits naturels et aux plans d'eau
- Favoriser la mise en valeur des forêts privées de manière à contribuer au maintien des possibilités forestières et à l'aménagement durable de ces forêts



SAVAIS-TU QUE...

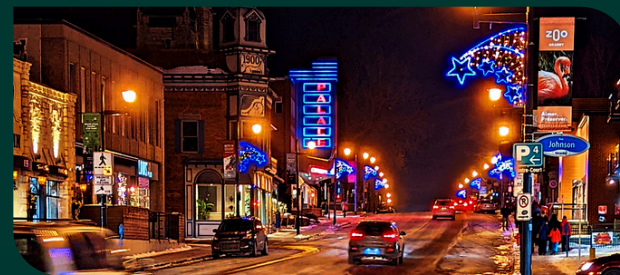
- En 2023, ce sont **336 entreprises manufacturières** qui sont établies sur le territoire.

Données provenant de Granby Industriel, 2023

- À elle seule, la ville de Granby accueille près de **1500 commerces**.

- **1.8 millions** de touristes visitent la région de la Haute-Yamaska chaque année.

Données provenant de Commerce Tourisme Granby région, 2023



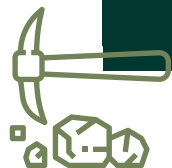
DÉMARCHE DE MONITORAGE Indicateurs régionaux

La MRC doit :

- Intégrer à son SAD au moins un indicateur régional lié au contenu de cette orientation
- Définir un ou des cibles pour cet indicateur

ORIENTATION 7

Assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire



MOTS CLÉS : Industrie minière – Développement régional – Cohabitation – Retombées économiques – TIAM

MISE EN CONTEXTE

L'**industrie minière** contribue significativement à l'**économie** québécoise par la **création d'emplois** et le **développement régional**. Cependant, son implantation peut engendrer des conflits avec d'autres usages du territoire. Les MRC ont la possibilité de délimiter des territoires incompatibles avec l'activité minière (**TIAM**) afin de protéger certaines zones sensibles. Cette démarche nécessite une prise en compte des préoccupations locales et des **droits miniers** existants. Une planification rigoureuse permet ainsi d'assurer un **équilibre** entre exploitation des **ressources** et **cohabitation** harmonieuse des usages.

TIAM



Les territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) sont une désignation que les MRC peuvent attribuer depuis 2013, à la suite d'une modification de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Intégrés au schéma d'aménagement, ces territoires protègent les activités dont la viabilité serait compromise par l'exploitation minière.

ATTENTES GOUVERNEMENTALES

- Identifier et délimiter les territoires incompatibles avec l'activité minière
- Connaître et prendre en compte les préoccupations du milieu
- Connaître et prendre en compte les droits miniers
- Encadrer l'implantation d'usages sensibles à proximité des sites miniers



© Lafontaine Inc.

Depuis 2023, la MRC a identifié plusieurs territoires comme TIAM afin de favoriser une cohabitation équilibrée.

Ces territoires incluent :

- Tous les PU, incluant une bande de protection de 1000 mètres ;
- L'aire d'affectation "Parc agricole intensif" ;
- Les regroupements de cinq lots contigus et plus occupés par une utilisation principale résidentielle, incluant une bande de protection de 600 mètres ;
- Tout lot où est située une activité agrotouristique ;
- Tout lot présentant une activité récréative intensive ;
- Tout lot faisant l'objet d'une activité de conservation ;
- Les installations de prélèvement d'eau souterraine ou de surface à des fins de consommation humaine.

ORIENTATION 8

Valoriser le territoire public et les forêts du domaine de l'État en favorisant leur utilisation durable, polyvalente et optimale dans le cadre d'une vision globale et partagée



MOTS CLÉS : Territoire public – Cohabitation des usages – Biodiversité – Récréotouristique – Forêts publiques – Développement durable

MISE EN CONTEXTE

Les **terres du domaine de l'État** couvrent une grande partie du Québec et possèdent un fort potentiel **écologique, économique et récréatif**. Leur gestion implique plusieurs acteurs, dont les MRC, afin d'assurer une utilisation équilibrée et durable. L'objectif est de préserver ces territoires tout en permettant des usages compatibles, comme la villégiature et les activités forestières, dans une approche concertée. Des outils de planification garantissent la cohérence entre les différentes initiatives gouvernementales et locales pour éviter les conflits d'usage. Enfin, l'**aménagement durable** de ces espaces vise à protéger les **écosystèmes** tout en soutenant l'**économie régionale** et les **loisirs de plein air**.



Savais-tu qu'en Haute-Yamaska...

- **Le parc national de la Yamaska** et ses environs constituent une aire protégée d'intérêt public reconnue par la MRC. Cette zone représente **2 %** de la superficie totale du territoire.
- En 2023, le parc national de la Yamaska a accueilli plus de **238 000 visiteurs** durant la saison estivale.

Données provenant de Commerce Tourisme Granby région, 2023

Que sont les terres du domaine de l'État ?

Les terres du domaine de l'État sont des terrains appartenant au gouvernement du Québec, représentant environ 92 % du territoire québécois. Elles incluent des forêts, des plans d'eau, des terres humides et d'autres espaces naturels.

ATTENTES GOUVERNEMENTALES

- Assurer la conformité du SAD avec la planification du territoire public
- Respecter les normes de développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État
- Prévoir des usages compatibles avec la planification forestière du domaine de l'État



ORIENTATION 9

Favoriser la mise en valeur du potentiel éolien du territoire d'une manière qui respecte les particularités du milieu et qui contribue à l'acceptabilité sociale de cette filière énergétique



MOTS CLÉS : Développement éolien – Énergie renouvelable – Infrastructure – Particularité territoriale

MISE EN CONTEXTE

Le **développement éolien** est une solution **durable** pour répondre à la demande en **énergie renouvelable**, tout en tenant compte des **spécificités locales** du territoire. La planification de ces projets doit intégrer les préoccupations des populations et préserver les **éléments environnementaux**, tels que les **paysages**, la **faune** et les **usages** existants. Les autorités locales, notamment les MRC, sont essentielles pour consulter les communautés, identifier les zones adaptées et atténuer les nuisances. De plus, l'État prévoit de favoriser l'implantation de parcs éoliens sur ses terres publiques, en assurant une gestion rigoureuse et une planification harmonieuse avec les autres usages du territoire.

ATTENTES GOUVERNEMENTALES

- Identifier les territoires pouvant accueillir le développement éolien
- Atténuer les nuisances et encadrer les risques liés à l'implantation d'éoliennes à proximité des usages sensibles
- Connaître et prendre en compte les préoccupations de la population
- Garantir le potentiel du développement éolien en tenant compte de la planification réalisée sur les terres du domaine de l'État



SUR LE TERRITOIRE DE LA HAUTE-YAMASKA



La région abrite trois petits secteurs où il pourrait y avoir un potentiel éolien, notamment dans les municipalités de :

- Granby
- Saint-Alphonse-de-Granby
- Canton de Shefford